

Séance du 14 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	7	10

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente.

Date de la convocation : 07.10.2026

document exécutoire par avoir été reçu par
Le représentant de l'Etat/Le 23/10/26
et affiché le 26/10/26
Fait à LIEUSAIN, le 26/10/26
Par délégation
Sanphine Coffi
Responsable du CCAS

PRESENTS : M. Bernard CAMPEIS, Mme Nadine HULIN, Mme Valérie LENGARD, M. Christian MARCEAU, M. Jean-Paul MARET, M. Serge PROVENZANO, M. Stéphane STOLZ.

PROCURATIONS : Mme Céline ARPACI pouvoir à Mme Nadine HULIN, Mme Fernanda BETHUNE pouvoir à M. Bernard CAMPEIS, Mme Judicaëlle MBAMA NGANKOUA pouvoir à M. Christian MARCEAU.

ABSENTS : Mme Laila AMEUR, M. Michel BISSON, M. Philippe LAUBERTHE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Serge PROVENZANO.

Objet :

Décision modificative n°1

Rapporteur : Valérie LENGARD

N° 13.2026

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-11, L1612-32 à L1612-36,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le budget primitif pour 2026,

VU l'approbation du compte financier unique pour 2025,

VU l'affectation de résultats de l'exercice 2025,

VU le budget supplémentaire 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir une décision modificative pour prévoir des crédits supplémentaires permettant l'amortissement des immobilisations,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'adopter la décision modificative n°1 en intégrant les besoins nouveaux, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
020	21	2188 - Autres immobilisations corporelles	800,00
		Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	800,00
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	800,00

Recettes

Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
01	040	281838 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	800,00
		Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	800,00
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	800,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
020	012	64111 - Rémunération principale	-800,00
		Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	-800,00
01	042	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	800,00
		Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	800,00
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00

Recettes

Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00

Article 2 : La décision modificative n° 1 s'équilibre en section d'investissement à 800,00€ et en section de fonctionnement à 0,00 €,

Article 3 : Le nouveau montant cumulé du budget est de :

- 13 559,68 € en section d'investissement et
- 395 879,76 € en section de fonctionnement

Article 4 : Dit que le budget du CCAS est voté au niveau du chapitre en investissement et en fonctionnement.

Pour extrait conforme,
Lieusaint, le 14 octobre 2026



Serge PROVENZANO

Secrétaire de séance



Valérie LENGARD

Vice-Présidente du CCAS

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.